N° 2026-12

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260306-2026_12-DE

# DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

## COMMUNE du HAUT-CORLAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de la convocation : 26 février 2026* *Date d'affichage : 26 février 2026*

*L'an deux mil vingt-six, le 6 mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de LE HAUT-CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre LE BIHAN, Maire.*

*Présents : Jean-Pierre LE BIHAN, Maire - Maryanick BERNARD - Yves DUÉDAL - Christophe LE MEUR Adjoints – Hervé OLLIVIER Conseiller délégué - Jérôme AUDOUIN - Stéphanie COURCOUX - Marina GUILLOT FLOURIOT - Gaëtan HERVÉ - Roselyne LEVRIER – Isabelle LE BARS - Jean-Philippe RAOULT*

*Excusé : Laurent NOËL*
*Absent : Gérard LECOMTE*

*Secrétaire : Stéphanie COURCOUX*

| **Votants** : 12 | Pour : 12 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|---|---|---|---|

**CIMETIERE - TRAVAUX**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

M. le Maire informe que travaux ont été réalisés au cimetière par la Marbrerie L'Hermite Claude, près du monument n°P24/C37. Ces travaux consistaient en la création d'une porte pour permettre l'ouverture du caveau n° P24/C37 appartenant à Monsieur CHARLES Jean.

La commune propose de prendre en charge la moitié du montant total des travaux qui s'élève à 700€.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser la somme de 350 € à la Marbrerie L'Hermite Claude.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser la somme de 350 € à la Marbrerie L'Hermite Claude ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré le 6 mars 2026

Le Maire

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)